



PERPIGNAN
LA RAYONNANTE
DIRECTION
DE L'HABITAT

CAHIER DES CHARGES DE CESSION

FICHE N°401

Adresse : 20 rue des Augustins

Quartier LA REAL

L'objet de la cession

La Ville de Perpignan met à la vente cet **immeuble sis 20 rue des Augustins** (cadastré AI27) en R+4, et développant **261m²** de surface de plancher dont **190m²** de surface habitable (logements), sur une parcelle d'une contenance de 70m².

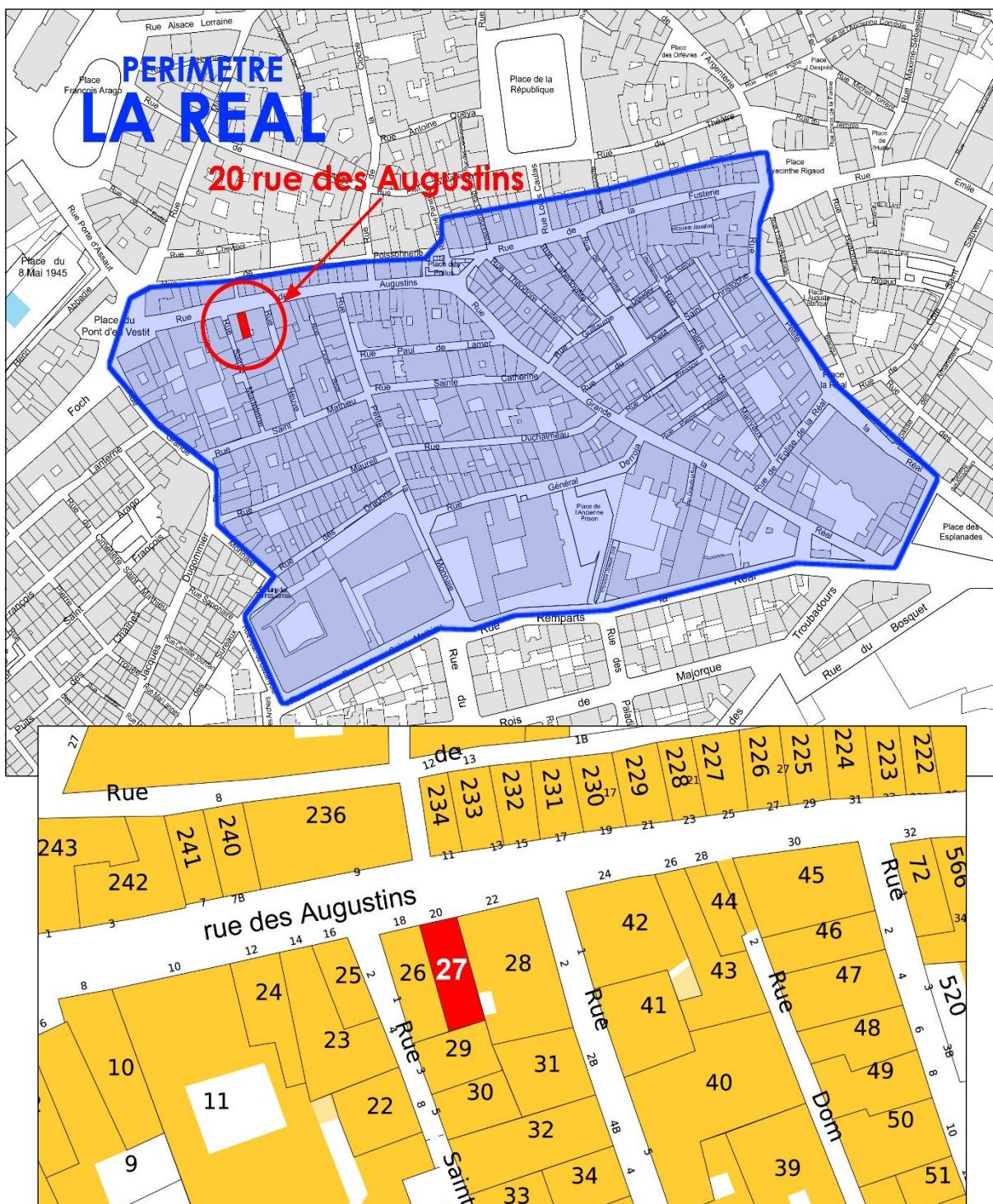
La cession ne concerne pas le local du rez-de-chaussée (mur et fonds de commerce)

(Façade rue des Augustins)



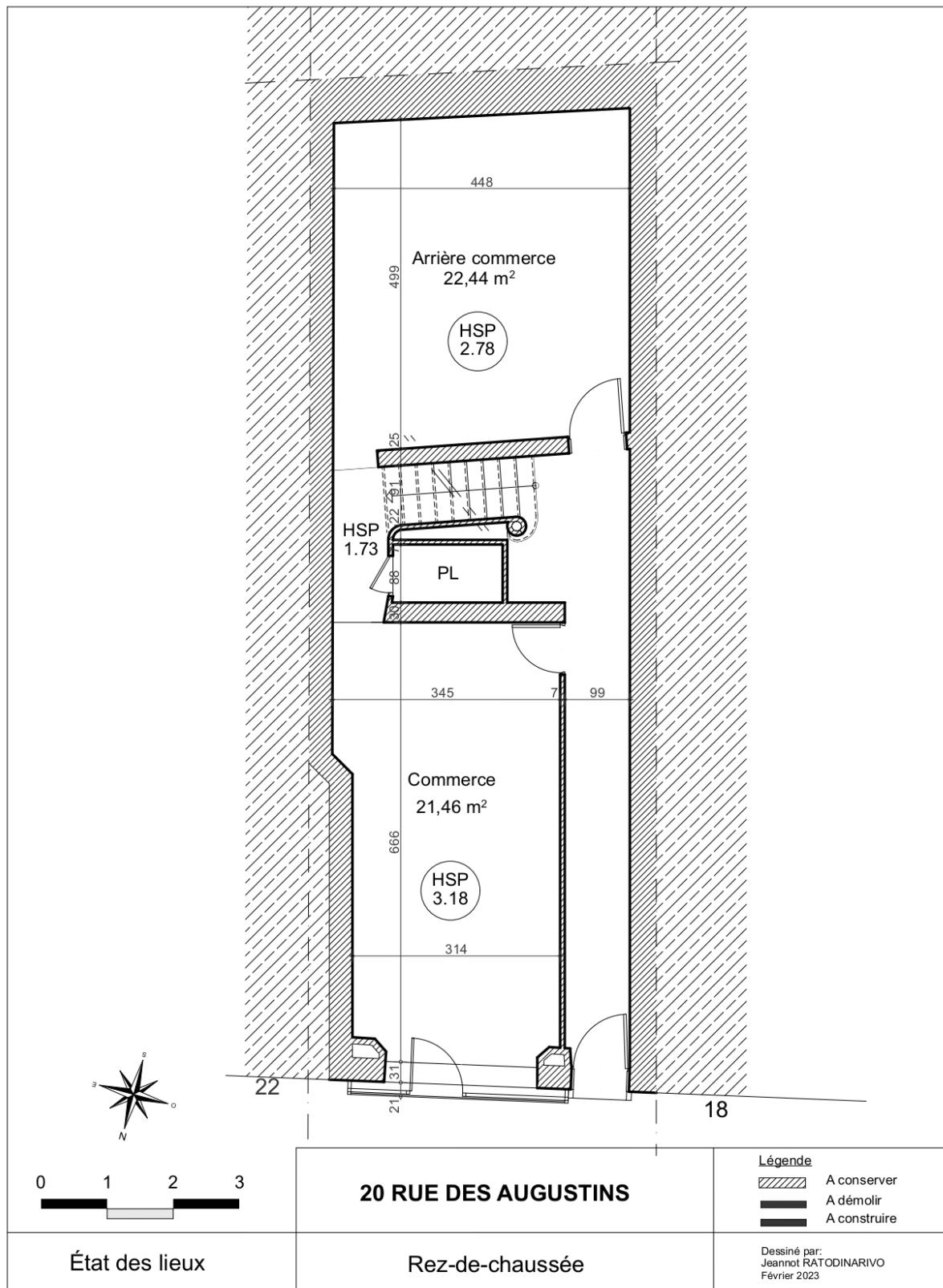
Cet immeuble est composé de **4 logements (190m²) + 1 local commercial (rdc)**. La façade donnant rue des Augustins est orientée au Nord. Sa construction date des années 1800.

Plan de situation

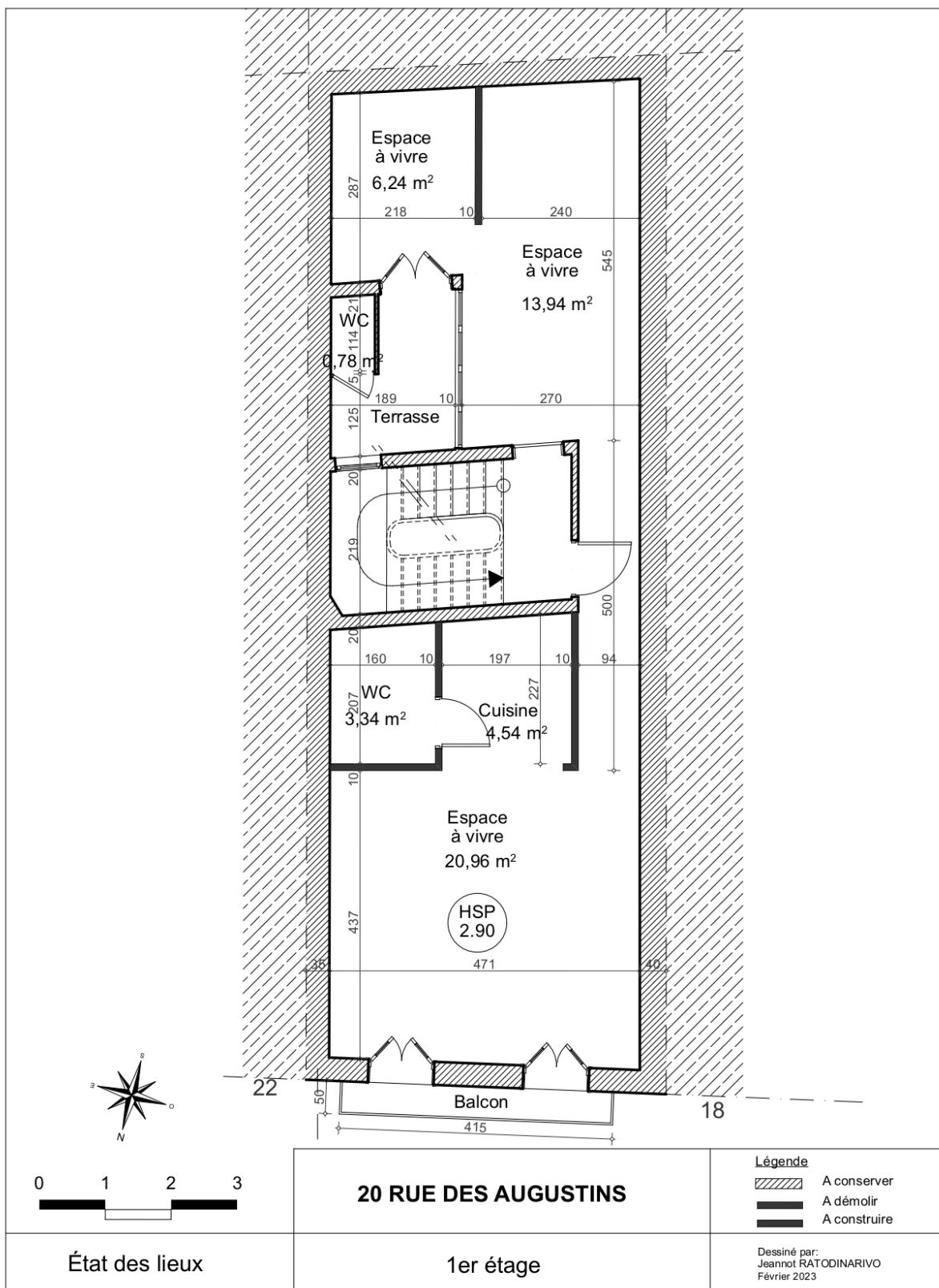


PLANS

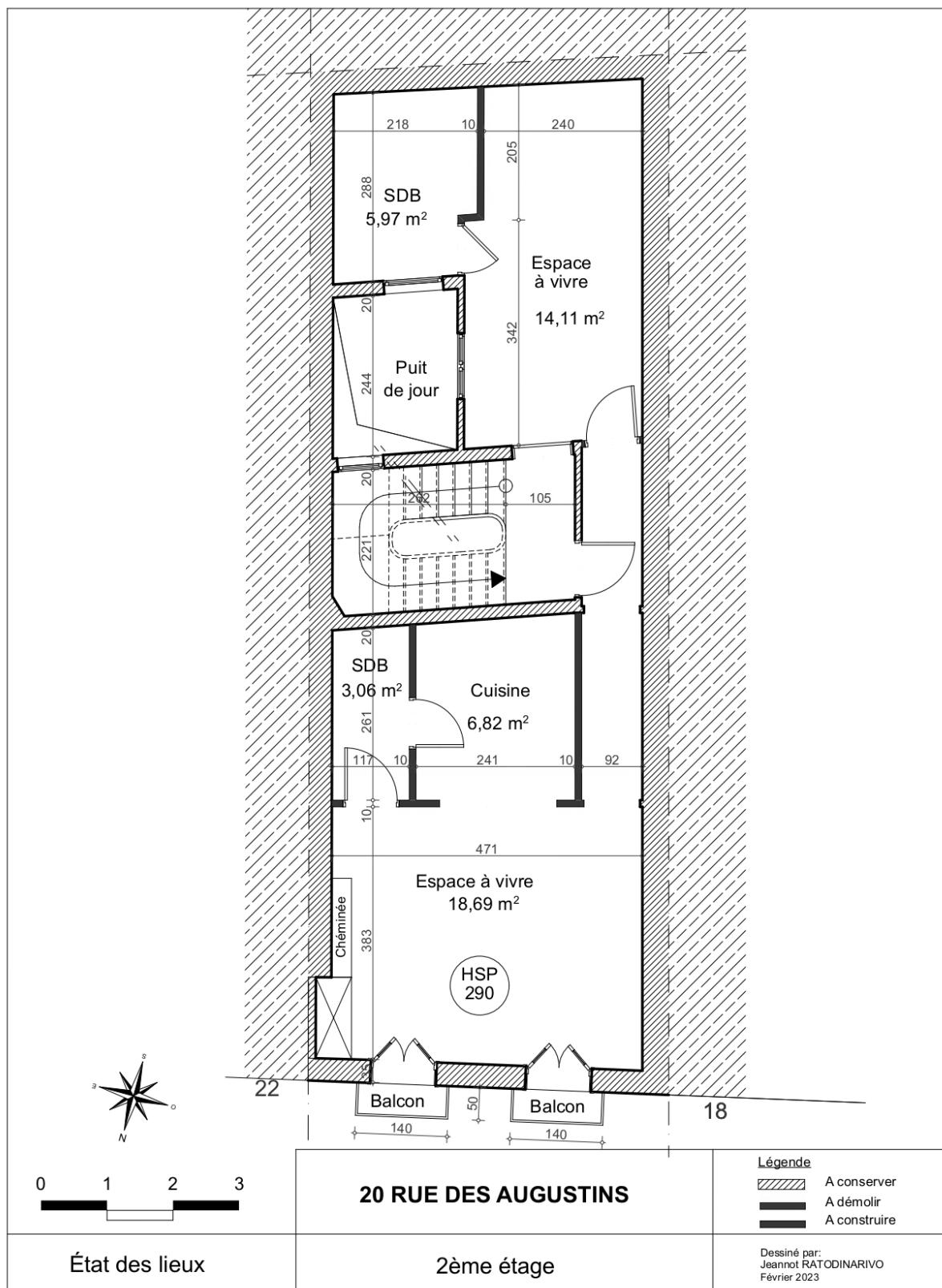
Rez-de-chaussée



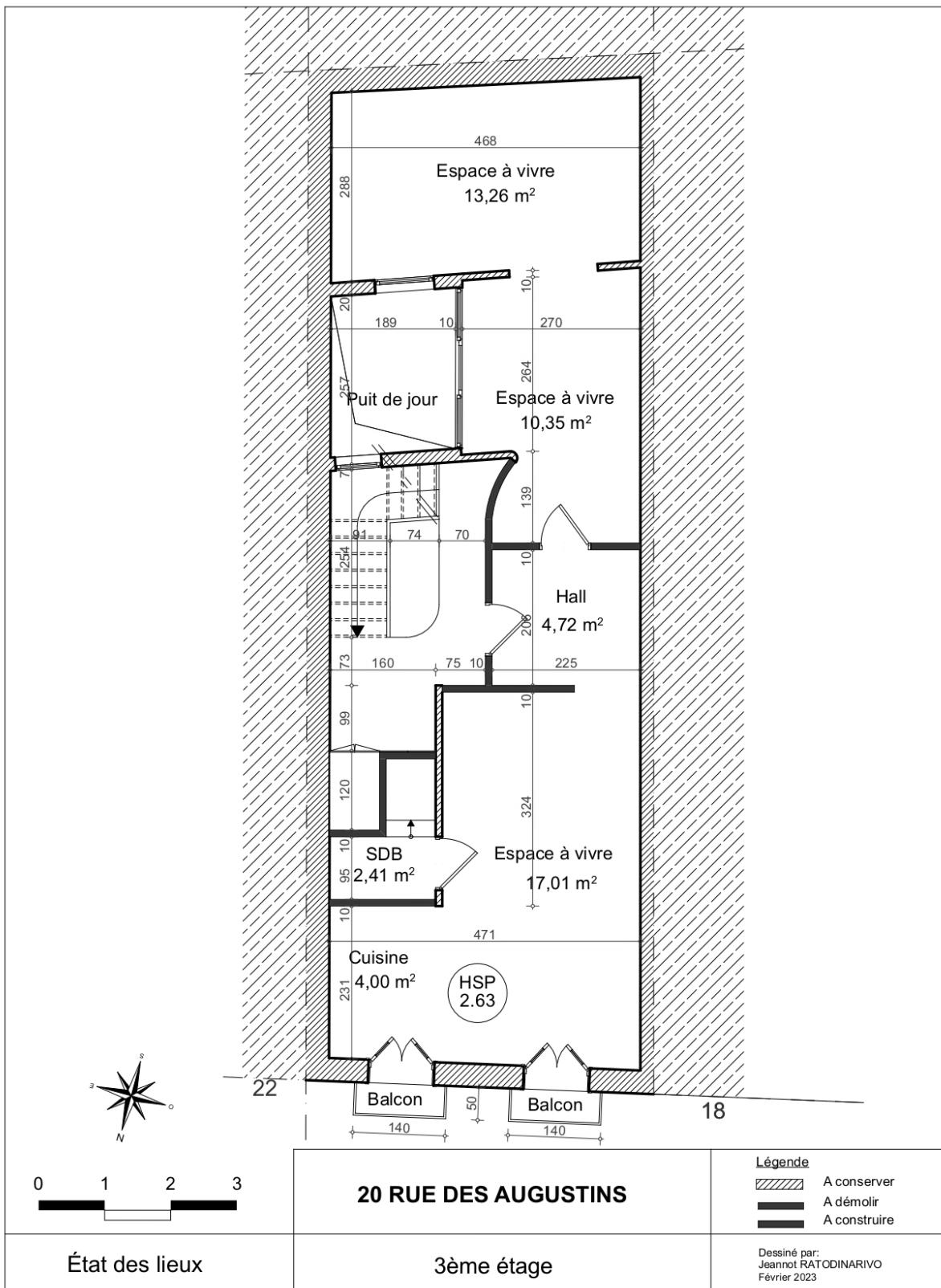
1^{er} étage



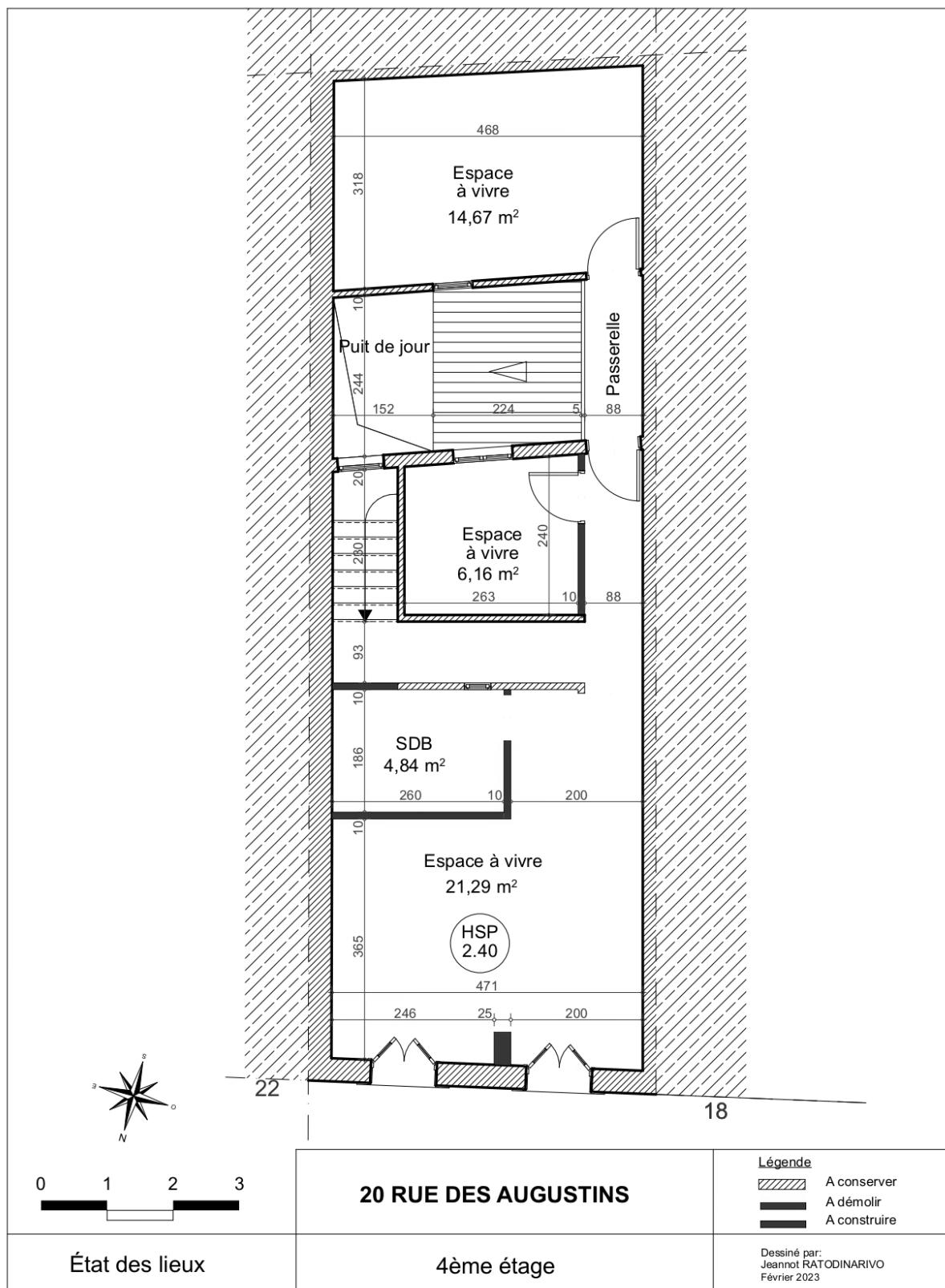
2^{ème} étage



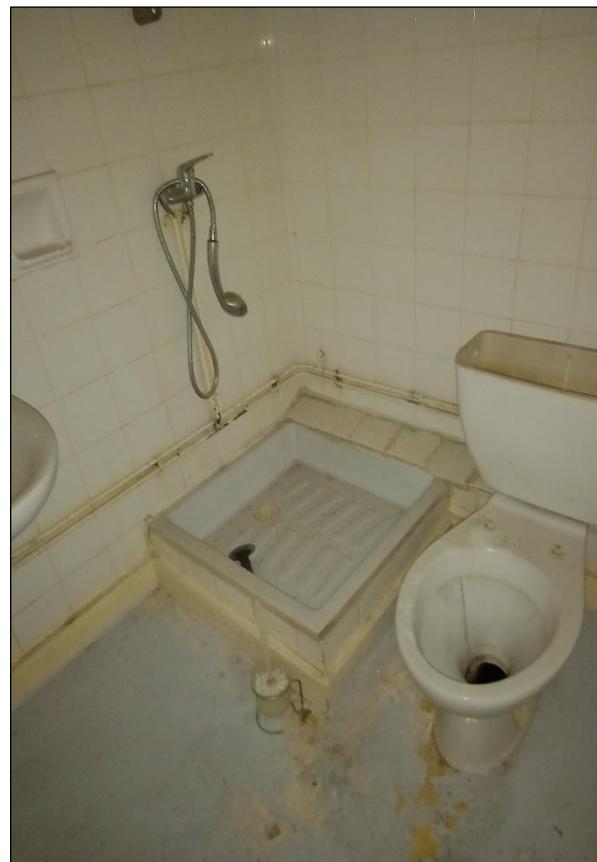
3ème étage



4ème étage



Photos





L'opération de réhabilitation

L'objectif de cette opération est la réhabilitation totale de cet immeuble.

Dans ce cadre, l'opération de réhabilitation de ce bien est éligible au dispositif de subventions publiques mis en place pour le quartier Saint-Mathieu dans le cadre de la convention O.P.A.H – R.U. ACTION CŒUR DE VILLE.

Le projet se situant en Quartier Prioritaire Ville, il pourra bénéficier d'une TVA à taux réduit et de financements accordés par la Ville et par l'ANAH. La Ville mettra à disposition de l'investisseur l'ensemble des éléments et notamment les plans état des lieux ainsi qu'une visite de l'immeuble sur demande.

Règlement pour candidater :

Chaque dossier devra suivre le cahier des charges de la fiche immeuble et contenir les éléments suivants:

- ✓ La présentation de l'investisseur en tant que propriétaire occupant ou propriétaire bailleur.
- ✓ Le projet de rénovation de l'immeuble avec les plans et coupes qui permettront aux services de la ville d'apprecier la qualité du projet. (typologie des logements).
- ✓ L'estimation du coût des travaux engagés avec les honoraires (architecte, Bureau d'étude,...).
- ✓ La proposition financière pour l'acquisition du bien.

La date limite de remise des offres est fixée au **15/12/2025**.

Contact :

Ville de Perpignan

Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine

11 rue du Castillet – 2^e étage

opah.ru.lareal@mairie-perpignan.com

Tel : 04 68 66 34 15